

**Compte rendu de réunion du 15 février 2008.**

**Destinataires :**

- les membres de la commission Communication, E. Calame, V. Fleurot
- **pour information**, les maires de la Communauté

**Participants :**

- Mesdames : Chardon, Daghetta, Calame, Gaudet
- Messieurs : Gresset, Renaud, Fleurot, Bonvarlet

**Absents excusés :**

- Messieurs : Jacquemin-Verguet, Pinard
- Madame Paquette

**A retenir :**

**1. Problème de piratage sur notre site Internet et point sur le contenu du site**

Suite au piratage de la rubrique « Forum » de notre site INTERNET, nous avons fermé cette rubrique et signalé le problème à la gendarmerie. L'accès à l'agenda collectif et aux appels d'offre est toutefois toujours possible. Par ailleurs, on constate aujourd'hui, malgré cette fermeture, un accès de 14000 visites mensuelles et d'une moyenne de quatre pages par utilisateur. Le site a par ailleurs été sélectionné pour concourir aux trophées de la communication 2008 dans la catégorie « site de collectivité locale ».

**2. Formation informatique et Internet (initiation et approfondissement)**

Un premier groupe de 16 personnes provenant de 7 communes de la Communauté a déjà suivi quatre des six séances d'initiation à l'informatique et à INTERNET organisées dans le cadre de la commission Communication et du Pôle Associatif. Un deuxième groupe de quinze adultes commence le 3 mars prochain une nouvelle session. Une vingtaine de personnes figurent encore sur la liste d'attente.

Outre ces sessions destinées aux débutants une ou deux réunions pourraient être organisées en 2008 pour répondre aux questions des utilisateurs plus expérimentés. Toutefois, Emmanuelle préconise de regrouper les participants par type de préoccupation ou de questionnement.

### **3. Couverture ADSL**

Quatre des communes de la Communauté sont aujourd'hui considérées par France Telecom comme « zones grises » c'est-à-dire non totalement accessible au haut débit INTERNET. L'assemblée générale de la Communauté a récemment délibéré et autorisé à l'unanimité le Président à lancer un appel d'offre pour un équipement de type « WIMAX », pour lequel nous pourrions bénéficier d'une aide financière du Conseil Général. Malheureusement il existe apparemment des habitants résidant en dehors de ces quatre communes qui ont reçu une réponse négative de France Télécom. Nous avons mis sur le site de la Communauté un article résumant les dernières informations relatives à ce dossier qui est reproduite en annexe au présent compte rendu.

### **4. La communication dans la CC pour le prochain mandat**

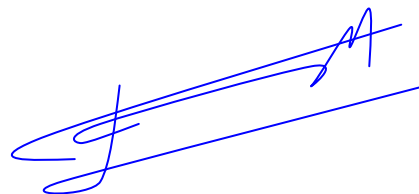
D'après le mini sondage effectué auprès des participants à la réunion, seule l'un d'entre eux à l'intention de se présenter aux prochaines élections. Tous conviennent qu'il est cependant important d'assurer la continuité et de faire perdurer les acquis du présent mandat en matière de communication (site INTERNET, Haute Comté entre autres). Pierre Bonvarlet propose de passer le relais aux nouveaux responsables une fois qu'ils ou elles auront été nommés.

### **5. Couverture des élections municipales**

La dernière réalisation de notre équipe sera la couverture en temps réel, sur le site INTERNET de la Communauté, du résultat des deux tours des élections municipales de mars prochain. Il est demandé à chaque délégué de s'assurer que les résultats de sa commune seront bien transmis, dès leur connaissance, à notre administratrice : Emmanuelle Dumont-Calame. Un formulaire va vous être prochainement adressé qu'il vous faudra remplir et envoyer au plus tôt le dimanche soir.

Je profite du présent compte rendu pour féliciter et remercier chacune et chacun des délégués à la communication qui ont œuvré avec beaucoup de bonne volonté et de talent aux réalisations de cette commission. Ne désirant pas renouveler mon mandat, je souhaite également que ceux et celles qui s'occuperont de ce thème au sein de la nouvelle équipe communautaire y trouvent autant de plaisir que nous en avons éprouvé lors de ce mandat. Bon courage à eux et meilleurs vœux de réussite,

Cordialement,



Pierre Bonvarlet

L'ADSL (INTERNET à haut débit) sur le territoire de la Communauté.  
(copie de l'article mis en ligne sur le site de la Communauté)

Le thème de l'ADSL sur le territoire de notre Communauté est complexe et sensible car il installe des différences injustifiées entre les habitants.

Sachez que la possibilité de disposer de l'ADSL est liée à deux paramètres principaux:

- 1) la distance séparant votre domicile du central téléphonique dont vous dépendez
- 2) la nature de votre ligne (primaire ou multiplexée)

Le seul moyen de savoir si vous pouvez disposer de l'ADSL est de tester votre numéro sur le site <https://www.adsl-facile.com/adsl/orange/index.php> ou de téléphoner à votre agence commerciale.

Lors d'une réunion le 6 décembre 2007 avec la responsable ADSL du Conseil Général, les élus de la Communauté concernés ont fait le point sur la couverture de notre territoire. D'après les données officielles (voir note ci-après), seules quatre communes sur les dix-neuf que compte notre Communauté ne sont pas totalement couvertes. Il s'agit de Jougne, Les Fourgs, Les Grangettes et Remoray Boujons.

Afin de remédier à cette carence et avec l'objectif qu'au plus court terme la totalité de nos habitants aient accès, si ils le désirent, au haut débit, la Communauté de Communes envisage d'équiper les communes concernées de dispositifs de type " WIMAX " ou équivalent utilisant une antenne collective relais diffusant les données par onde hertzienne vers des antennes réceptrices situées sur les bâtiments domicile des usagers. Ces équipements sont coûteux mais notre Communauté pourrait bénéficier d'un soutien financier conséquent de la part du département.

Lors de l'assemblée générale du 10 décembre dernier, les délégués communautaires ont approuvé ce projet à l'unanimité et autorisé le président à lancer un appel d'offre auprès des opérateurs compétents. Les crédits nécessaires à cette opération seront inscrits au budget général de l'exercice 2008 de la Communauté.

Dans l'attente, les entreprises situées sur le territoire de la Communauté peuvent bénéficier, dès maintenant, auprès de France Télécom d'une offre professionnelle à un coût cependant nettement plus élevé que celui d'une offre pour particulier (179€ pour un débit de 500Kbits/s, 377€ pour un débit de 2 Mbits/s).

Pour les particuliers gros utilisateurs d'INTERNET qui ne disposent pas encore de l'ADSL, une solution d'attente consiste à se faire installer une ligne R.N.I.S. qui permet des débits plus élevés que le réseau commuté classique.

Nous vous tiendrons au courant, en temps réel, dans cette rubrique, des évolutions du dossier Haut Débit.